

Questionner le questionnement. Exemple d'une démarche réflexive appliquée à la recherche sur l'intervention en sport

Lenzen, B., Bonfond, J.-M. & Cloes, M.

Département des A.P.S. - Médecine du Sport, Université de Liège (Belgique)

Les scientifiques qui ancrent leurs recherches dans le vaste champ des sciences cognitives sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur les méthodes qu'ils emploient. De la « connaissance de la connaissance » (Morin, 1986) au « point de vue radicalement en première personne » (Vermersch, 2000a) en passant par la « situation d'étude privilégiée » (Grisson, 1998), cette préoccupation épistémologique commence à intégrer progressivement le domaine de l'intervention en sport. A la lecture d'un bulletin édité par l'association pour la recherche du yoga en enseignement (R.Y.E.), il nous est apparu que certaines pratiques anciennes de Raja Yoga étaient en concordance avec les travaux d'Antoine de La Garanderie sur les évocations mentales (La Garanderie, 1991). Eu égard à notre utilisation de l'entretien d'explicitation (Vermersch, 1990) comme instrument principal de recueil des données dans certaines de nos recherches les plus récentes (Cloes, Bonfond & Lenzen, 2002 ; Laraki, Lenzen, Bonfond & Cloes, 2002 ; Lenzen, Bonfond & Cloes, 2002), nous avons plus précisément voulu vérifier l'existence d'une relation entre la relaxation et la « position de parole incarnée » (Vermersch, 2000b). En effet, d'après Lejeune (1996), « *la relaxation permet principalement au sujet de réduire toutes les tensions somatiques ou cognitives distractrices en apaisant le sujet et ainsi, en l'aidant à se concentrer sur l'activité d'imagerie* » (p.12). On peut dès lors supposer que la relaxation facilite l'accès du sujet à la « position de parole incarnée », définie par Vermersch (2000b) comme cette position dans laquelle « *le sujet accorde plus d'attention à ce à quoi il accède en interne, c'est-à-dire ce qu'il se représente (évocation) de la situation passée, qu'à la relation avec l'interviewer* » (p.57). Les questions de recherche qui en découlent sont les suivantes : (1) le sujet relaxé avant d'être soumis à un entretien d'explicitation se trouve-t-il dans de meilleures conditions pour l'évocation ? ; (2) la perception d'un interviewer nouvellement formé aux techniques d'aide à l'explicitation est-elle affectée par l'état de relaxation du sujet ? ; (3) le questionnement subit-il des modifications en raison de cette perception ?

Un total de 52 étudiants (masculins et féminins) de premier et deuxième cycles universitaires en éducation physique, ne pratiquant pas le yoga, ont été répartis en deux groupes égaux : (1) un groupe expérimental bénéficiant d'un protocole original articulant un enchaînement de trois postures de yoga et une courte relaxation en position couchée ; et (2) un groupe contrôle. Au plus tard 48 heures après un cours pratique d'éducation physique intégralement filmé et enregistré, un étudiant de chaque groupe était soumis à un entretien d'explicitation. Egalement filmé et enregistré, ce dernier visait à leur faire approfondir un épisode d'information collective, effectivement vécu au cours de la leçon et spécifié auparavant par l'enseignant qui en était l'auteur. Après chaque paire d'entretiens, et sur base des impressions subjectives laissées par leur déroulement, l'interviewer

tentait d'identifier le sujet préalablement soumis au protocole expérimental. Un test de comparaison de deux proportions a été utilisé afin d'évaluer les éventuelles différences entre les groupes contrôle et expérimental. En relation avec nos questions de recherche, cette comparaison était posée en terme de répartition des variables suivantes : (1) les questions formulées par l'interviewer ; et (2) les réponses fournies par les sujets. Seule, la classification des secondes nécessite d'être détaillée ici. Elle consistait à redistribuer les verbalisations des sujets dans les cinq catégories du modèle des informations satellites de l'action vécue (Vermersch, 2000b) : déclaratif, procédural, intentionnel, contexte et jugements (figure 1). Selon nous, une proportion significativement supérieure de verbalisations dans le domaine procédural aurait témoigné d'un meilleur accès à la « position de parole incarnée ». Le mot nous a paru constituer l'unité syntaxique la plus appropriée au traitement statistique envisagé.

Insérer ici la figure 1

A l'issue de l'expérience, il s'est avéré que l'interviewer avait correctement discriminé le sujet appartenant au groupe expérimental dans 14 des 26 dyades. Ce résultat peu convaincant suscite deux hypothèses contradictoires : soit le protocole expérimental n'a pas entraîné de modifications décelables chez les étudiants qui l'ont suivi, soit ces changements étaient bel et bien présents mais l'interviewer n'a pas été capable de les identifier. La seconde hypothèse ne résiste pas à l'analyse. En effet, la comparaison entre les réponses des groupes contrôle (GCE) et expérimental (GEE) effectifs s'est révélée nettement moins discriminante que celle confrontant les réponses des groupes contrôle (GCS) et expérimental (GES) supposés par l'interviewer. Ainsi, la première comparaison (tableau 1) a montré peu de différences entre les réponses des GEE et GCE, si ce n'est une proportion de réponses significativement supérieure du premier groupe pour le domaine « déclaratif » ($p < 0,001$). Toutefois, cette différence ne peut s'expliquer par l'appartenance au groupe expérimental dès lors que l'on relève une différence encore plus marquée dans la seconde comparaison (tableau 2). Son origine ne réside pas davantage dans le déroulement du questionnement, les relances vers ce domaine de verbalisation ne présentant aucune différence significative entre les deux groupes. En fait, il semblerait que la tendance à se référer aux règles et aux savoirs dans les situations de retour réflexif, caractéristique du domaine « déclaratif », dépende avant tout des processus cognitifs propres à chaque individu. En revanche, la seconde comparaison (tableau 2) a mis en évidence une proportion de réponses du GES significativement supérieure à celle du GCS pour les domaines « déclaratif » ($p < 0,001$) et « procédural » ($p < 0,001$), et inversement pour les domaines « intentionnel » ($p = 0,012$) et « contexte » ($p < 0,001$). L'application de ces deux comparaisons aux questions formulées par l'interviewer n'a pas révélé de différences notables dans le questionnement qui puissent être mises en relation avec les verbalisations des sujets.

Cette validation par défaut de la première hypothèse (absence de modifications décelables dues au protocole expérimental) nous amène à nous interroger sur l'adéquation de celui-ci. Il nous paraît en effet plus vraisemblable d'admettre que la participation à deux séances de relaxation se soit révélée insuffisante pour atteindre le résultat escompté, plutôt que de remettre en cause le bien-fondé de notre hypothèse de départ. Nous avons sans doute commis l'erreur de vouloir immédiatement vérifier statistiquement une relation peu aisée à démontrer, alors qu'un modèle d'étude de cas aurait probablement été plus indiqué. Néanmoins, nous avons pu mettre en évidence l'existence de profils de réponse différents chez les interviewés. Les socialisations primaire et secondaire (Berger & Luckmann, 1986) vécues par les sujets – ou ce que Hofstede (1994) appelle « programmations mentales » - seraient en grande partie responsables de ces différences. En effet, comment expliquer autrement les différences significatives également constatées dans la comparaison des étudiants selon leur genre ? Nous pensons finalement que c'est essentiellement la plus grande facilité des sujets à accéder à la dimension procédurale de la situation passée qui a affecté la perception de l'interviewer et non leur état de relaxation comme attendu.

Cette étude permet donc de conclure que chez des non pratiquants de yoga, un protocole composé de postures de yoga et d'une courte relaxation n'entraîne aucune amélioration de l'aptitude à « *entrer en contact avec soi-même et accueillir son univers intérieur, puis chercher ensuite les mots pour le dire* » (Faingold, 2001, p.41). Par ailleurs, cette aptitude apparaît inégalement distribuée entre les interviewés, probablement en raison d'apprentissages personnels, sociaux et culturels différents. Ce constat devrait inciter les futurs interviewers à tenir compte de cette plus ou moins grande disposition à l'introspection de leurs sujets de recherche potentiels afin d'optimiser le recueil de leurs données. Toutefois, cela ne doit en aucun cas occulter la responsabilité des interviewers de tout mettre en œuvre afin de trouver l'accès par le sensoriel à la mémoire concrète de leurs sujets.

Références

- BERGER, P. & LUCKMANN, T. (1986). La construction sociale de la réalité. Paris : Méridiens Klincksieck.
- CLOES, M., BONFOND, J.-M. & LENZEN, B. (2002). Analyse des démarches cognitives associées à l'émission d'informations collectives. Résumés des communications présentées au 2ème colloque ARIS « Cultures Sportives et Artistiques. Formalisation des Savoirs Professionnels. Pratiques, Formations, Recherches. ». Rennes : Université Rennes 2 Haute Bretagne, 45.
- FAINGOLD, N. (2001). De moment en moment, le décryptage du sens. *Expliciter*, 42, 40-48.
- GRISON, B. (1998). Structures de raisonnement dans un laboratoire de Neurobiologie du Développement: étude dans une perspective d'Ecologie Cognitive. Paris : Thèse EHESS.

HOFSTEDE, G. (1994). Vivre dans un monde multiculturel. Comprendre nos programmations mentales. Paris : Les éditions d'organisation.

LA GARANDERIE, A. de (1991). La gestion mentale, voie vers l'autonomie. Paris : Editions du Centurion.

LARAKI, N., LENZEN, B., BONFOND, J.-M. & CLOES, M. (2002). Spécificités des disciplines morphocinétiques en termes d'émission et de traitement des informations collectives. In, M. Cloes (Ed.), Livre des résumés du colloque « L'intervention dans les activités physiques et sportives : rétro/perspectives ». Liège : Université de Liège, Département des APS-Médecine du Sport, 58.

LEJEUNE, M. (1996). Améliorer la performance des athlètes par l'imagerie : Revue de la littérature. Sport, 156, 4-14.

LENZEN, B., BONFOND, J.-M. & CLOES, M. (2002). Analyse des démarches cognitives associées au traitement d'informations collectives. In, M. Cloes (Ed.), Livre des résumés du colloque « L'intervention dans les activités physiques et sportives : rétro/perspectives ». Liège : Université de Liège, Département des APS-Médecine du Sport, 29.

MORIN, E. (1986). La méthode.3. La connaissance de la connaissance/1. Paris : Seuil.

VERMERSCH, P. (1990). Questionner l'action : l'entretien d'explicitation. Psychologie Française, 35 (3), 227-235.

VERMERSCH, P. (2000a). Définition, nécessité, intérêt, limite du point de vue en première personne comme méthode de recherche. Expliciter, 35, 19-35.

VERMERSCH, P. (2000b). L'entretien d'explicitation (3^{ème} éd.). Paris : ESF.

Tableau 1 – Comparaison des réponses des groupe contrôle effectif (GCE) et groupe expérimental effectif (GEE)

| | GCE | | GEE | | p |
|---------------------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
| Déclaratif | 406 | 1,51 | 561 | 2,10 | <0,001 |
| Procédural | 3934 | 14,59 | 3900 | 14,61 | NS |
| Intentionnel | 171 | 0,63 | 161 | 0,60 | NS |
| Contexte | 9205 | 34,13 | 9110 | 34,13 | NS |
| Jugements | 13253 | 49,14 | 12960 | 48,56 | NS |
| Total | 26969 | 100,0 | 26692 | 100,0 | 53661 |

Tableau 2 – Comparaison des réponses des groupe contrôle supposé (GCS) et groupe expérimental supposé (GES)

| | GCS | | GES | | p |
|---------------------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
| Déclaratif | 362 | 1,33 | 605 | 2,10 | <0,001 |
| Procédural | 3498 | 12,89 | 4336 | 14,61 | <0,001 |
| Intentionnel | 190 | 0,70 | 142 | 0,60 | 0,012 |
| Contexte | 9792 | 36,10 | 8523 | 34,13 | <0,001 |
| Jugements | 13289 | 48,98 | 12924 | 48,56 | NS |
| Total | 27131 | 100,0 | 26530 | 100,0 | 53661 |

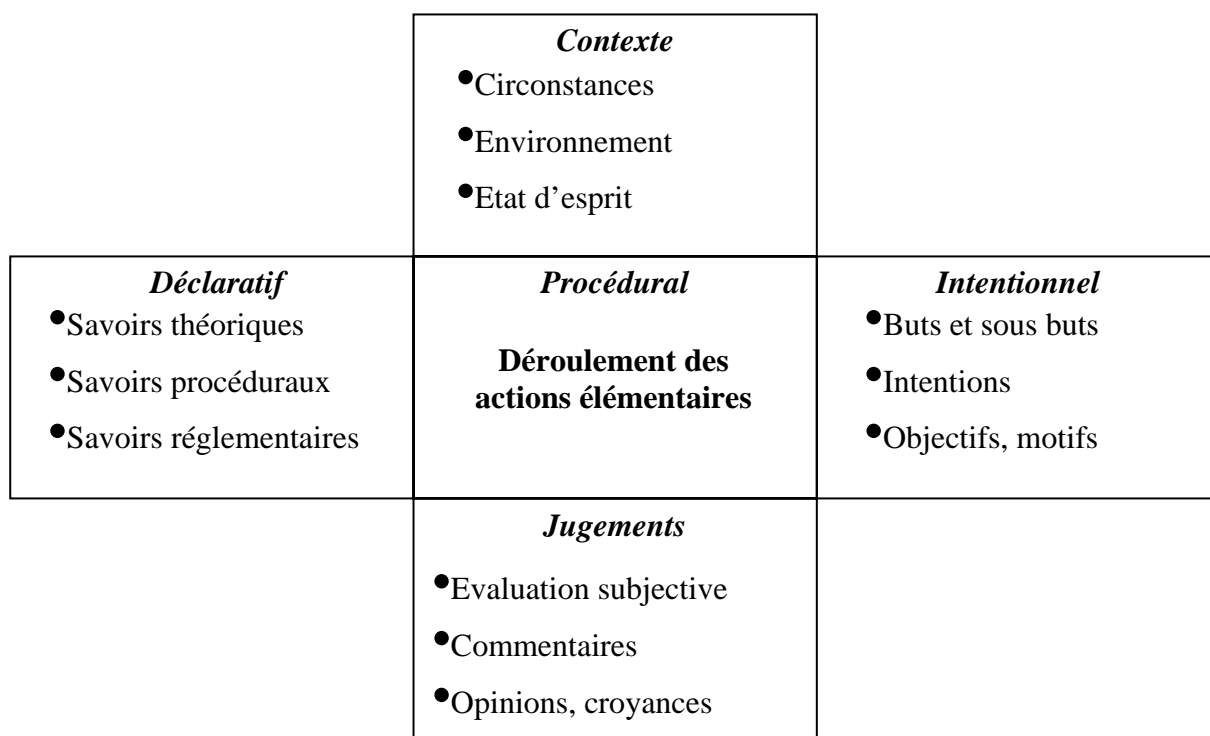


Figure 1 – Informations satellites de l'action vécue (d'après Vermersch, 2000b)